

Comité social territorial

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2026

Le Comité social territorial rattaché au CDG43 s'est réuni le **mardi 29 septembre 2026 à 14 h**, dans les locaux du CDG43, sous la présidence de M. Michel Chapuis, président du CDG43.

Participaient à la réunion :

En qualité de représentants des collectivités

Michel Chapuis, *Maire du Puy-en-Velay*
Alain Garnier, *Maire de St-Georges-d'Aurac*
Michel Arcis, *Maire du Monastier-sur-Gazeille*
Marc Philippon, *directeur du CDG43*

En qualité de représentants du personnel

Patrice Faure, *CGT*
Marie Parichon, *CGT*
Romuald Gallinet, *CGT*
Hélène Fournial, *CGT*
Jean-Pierre Peyrard, *CGT*

Était présente sans voix délibérative :

Fabienne Bonnet (*suppléante*), *CGT*

Étaient absent(e)s ou excusé(e)s :

Patricia Goudard, *Maire de Retournac*
Pierre Durieux, *Maire de Dunières*
Jean-Luc Marion-Lashermes, *Maire de Costaros*
Ludovic Leydier, *Maire de Thoras*
Raymond Abrial, *Maire de Saint-Pierre-Eynac*
Stanislas Markut, *SDCDT*
Gilles Rochette, *FO*
Laurent Dupin, *FO*

Autres participant(e)s :

Julie Tourette, *conseillère en prévention et ACFI*,
Hélène Gagnaire, *secrétaire administrative du CST*.

M. Michel Chapuis déclare la séance ouverte et remercie de leur participation les membres. Après vérification du quorum, il fait procéder à la désignation du secrétaire de séance et du secrétaire adjoint respectivement comme suit : M. Alain Garnier et M. Patrice Faure.

Dès l'ouverture de séance, le président soumet à l'approbation le procès-verbal de la réunion du lundi 8 juin 2026. Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

1. Affaires générales

Modifications d'horaires

Collectivité ou établissement	Objet de la saisine	Avis du CST
Commune de Blanzac	Un poste de rédacteur 16 h → 19 h	Avis favorable à l'unanimité.
Commune de Cubelles	Un poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe 10 h → 12 h	Avis favorable à l'unanimité. <i>Les représentants du personnel rappellent que l'avis du CST doit être antérieur à la prise de délibération.</i>
Haut Pays du Velay Communauté	Un poste d'adjoint d'animation 25 h → 32 h 30	Avis favorable à l'unanimité.
Commune de Saint-Etienne-Lardeyrol	Un poste d'adjoint technique 29 h 30 → 20 h	Le CST émet l'avis suivant : Collège personnel : avis réputé avoir été donné. • 5 abstentions (5 CGT) Collège employeur : avis favorable à l'unanimité. <i>Les représentants du personnel s'abstiennent car il s'agit d'heures en moins sur un emploi même s'ils conçoivent que le besoin a évolué avec la baisse des effectifs de l'école.</i>
Commune de Chadrac	Un poste d'adjoint technique 31 h 30 → 35 h	Avis favorable à l'unanimité.
Commune d'Araules	Un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 15 h → 8 h 30	Le CST émet l'avis suivant : Collège personnel : avis réputé avoir été donné. • 5 abstentions (5 CGT) Collège employeur : avis favorable à l'unanimité. <i>Les représentants du personnel s'abstiennent car il s'agit d'heures en moins sur un emploi même si la cause est la fermeture de l'école.</i>
Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles	Un poste d'adjoint technique 24 h 30 → 35 h	Avis favorable à l'unanimité.
Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles	Un poste d'adjoint technique 15 h → 28 h	Avis favorable à l'unanimité.

Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles	Un poste d'adjoint technique 18 h → 23 h	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
--	---	--------------------------------------

Suppressions d'emplois

Collectivité ou établissement	Grade supprimé	Avis du CST
Commune de Bas-en-Basset	Un poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de La Chaise-Dieu	Un poste d'adjoint technique	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
CDG43	Deux postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
CDG43	Un poste d'ingénieur	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
CDG43	Un poste d'assistant de conservation du patrimoine	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune d'Araules	Un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Le CST émet l'avis suivant : Collège personnel : avis réputé avoir été donné. • 5 abstentions (5 CGT) Collège employeur : avis favorable à l'unanimité. Les représentants du personnel s'abstiennent car il s'agit de la suppression d'un emploi statutaire même si la cause est la fermeture de l'école.
Commune de Costaros	Un poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Le CST émet l'avis suivant : Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité Collège employeur : avis favorable à l'unanimité. Les représentants du personnel votent contre car l'agent, parti en retraite, n'a pas été remplacé.
Commune de Costaros	Un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Le CST émet l'avis suivant : Collège personnel : avis réputé avoir été donné. • 5 abstentions (5 CGT) Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

		<i>Les représentants du personnel s'abstiennent car un emploi statutaire a été remplacé par deux contractuels malgré un temps de travail global supérieur.</i>
Commune de Coubon	Un poste de technicien	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles	Un poste d'agent social	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles	Un poste d'attaché principal	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune d'Aurec-sur-Loire	Un poste d'attaché principal	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune d'Aurec-sur-Loire	Deux postes d'adjoint technique	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune d'Aurec-sur-Loire	Un poste d'agent de maîtrise principal	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> <i>Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité</i> <i>Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Les représentants du personnel votent contre car ils constatent que les missions des agents territoriaux sont de plus en plus externalisées.</i>
Commune d'Aurec-sur-Loire	Un poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> <i>Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité</i> <i>Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Les représentants du personnel votent contre car ils constatent que les missions des agents territoriaux sont de plus en plus externalisées.</i>
Commune d'Aurec-sur-Loire	Un poste d'adjoint administratif	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> <i>Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité</i> <i>Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Les représentants du personnel votent contre car ils constatent que les missions des agents territoriaux sont de plus en plus externalisées.</i>

Ratios d'avancement de grade

Commune de Saint-Préjet-d'Allier

La commune de Saint-Préjet-d'Allier présente un projet de délibération d'instauration d'un ratio d'avancement de grade à 100%.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Syndicat des Eaux de la Région de Tence

Le Syndicat des Eaux de la Région de Tence présente un projet de délibération d'instauration d'un ratio d'avancement de grade à 100%.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Commune de Chaudeyrolles

La commune de Chaudeyrolles présente un projet de délibération d'instauration d'un ratio d'avancement de grade à 100%.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Commune de Chaspinhac

La commune de Chaspinhac présente un projet de délibération d'instauration d'un ratio d'avancement de grade à 100%.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Organisation des services

Syndicat des Eaux de la Semène

Le Syndicat des Eaux de la Semène présente son projet de modification de l'organisation de ses services afin d'assurer les missions administratives, techniques et financières nécessaires au fonctionnement du syndicat.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel votent contre. Ils font part aux membres du CST de l'inquiétude des agents due au manque d'informations sur l'évolution de leur statut. De plus, ils soulignent que des agents qui travaillent ensemble n'ont pas forcément le même statut, ce qui peut engendrer des disparités.

Syndicat des Eaux de Montregard

Le Syndicat des Eaux de Montregard présente son projet de modification de l'organisation de ses services avec une mutualisation avec Haut Pays du Velay Communauté afin d'assurer les missions administratives, techniques et financières nécessaires au fonctionnement du syndicat.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel votent contre. Ils font part aux membres du CST de l'inquiétude des agents due au manque d'informations sur l'évolution de leur statut. De plus, ils soulignent que des agents qui travaillent ensemble n'ont pas forcément le même statut, ce qui peut engendrer des disparités.

Organisation du temps de travail

Commune du Monastier-sur-Gazeille

La commune de Monastier-sur-Gazeille présente son projet de délibération portant modification du régime des astreintes.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Commune de Montregard

La commune de Montregard présente son projet de délibération relative aux modalités de mise en œuvre du télétravail.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Commune de Saint-Vincent

La commune de Saint-Vincent présente son projet de délibération relative à l'organisation du temps de travail.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants CGT maintiennent leur position de principe selon laquelle s'il n'y a pas eu de dialogue social, ils votent contre.

Commune de Saint-Just-près-Brioude

La commune de Saint-Just-près-Brioude présente son projet de délibération relative à l'organisation du temps de travail.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants CGT maintiennent leur position de principe selon laquelle s'il n'y a pas eu de dialogue social, ils votent contre.

Commune de Queyrières

La commune de Queyrières présente son projet de délibération relative à la mise en place des astreintes.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel votent contre car l'agent sera susceptible d'être appelé dans la semaine en dehors de ses heures de travail pour le déneigement alors que le régime d'astreinte n'est pas mis en place.

RIFSEEP

Les représentants du personnel CGT réaffirment leur position à propos des modalités de maintien et de suppression de l'IFSE en cas d'absence pour maladie. Ils votent contre les projets lorsque le régime indemnitaire ne suit pas le sort du traitement notamment en cas de congé pour maladie ordinaire, de congé pour accident de service, de CITIS ou de maladie professionnelle.

Ces derniers sont également défavorables à l'absence de montant minimum.

Ils suggèrent enfin que la grille d'évaluation de l'entretien professionnel, à partir de laquelle le CIA est attribué, soit annexée à la délibération.

Les représentants FO rappellent leur position à propos des modalités de maintien et de suppression du régime indemnitaire en cas d'absence. Ils estiment, comme les autres représentants, que le RIFSEEP doit suivre le sort du traitement, notamment en cas de congé pour maladie ordinaire, de congé pour accident de service, de CITIS ou de maladie professionnelle. Ils suggèrent par ailleurs que les critères d'attribution du CIA soient précisés dans les projets présentés.

Collectivité ou établissement public	Avis du CST
Commune de Valprivas	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité. Collège employeur : avis favorable à l'unanimité. <i>Les représentants du personnel sont défavorables. Ils estiment qu'il serait préférable qu'une seule délibération reprenant tous les cadres d'emplois de la collectivité soit prise pour une meilleure lisibilité des dispositions communes..</i>
Commune de Vielprat	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> Collège personnel : avis favorable à l'unanimité. Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.
Commune de Moudeyres	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> Collège personnel : avis favorable à l'unanimité. Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.
Commune de Lapte	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité. Collège employeur : avis favorable à l'unanimité. <i>Les représentants du personnel sont défavorables car en CMO, accident de service, CITIS et maladie professionnelle, l'IFSE ne suit pas le sort du traitement.</i>
Commune de Chaspinhac	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité. Collège employeur : avis favorable à l'unanimité. <i>Les représentants du personnel sont défavorables car en CMO et accident de service, l'IFSE ne suit pas le sort du traitement. Ils</i>

	<i>font remarquer que les cas du CITIS et de la maladie professionnelle ne sont pas précisés.</i>
Commune d'Araules	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> <i>Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.</i>
Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> <i>Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité.</i> <i>Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Les représentants du personnel sont défavorables car le projet de délibération ne prévoit pas de montant minimum pour l'IFSE.</i>

Régime indemnitaire

Commune de Retournac

La commune de Retournac présente son projet de délibération relative à l'instauration des IHTS.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Commune de Queyrières

La commune de Queyrières présente son projet de délibération relative à l'instauration des IHTS.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Compte épargne-temps

Commune de Chaspinhac

La commune de Chaspinhac présente son projet de délibération portant mise en place du CET. Celle-ci ne prévoit pas la monétisation des jours épargnés.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Apprentissage

Commune de Raucoules

La commune de Raucoules présente son projet de recrutement d'un apprenti préparant un BP Paysagiste.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel souhaitent rappeler à la collectivité l'importance de respecter, avant toute affectation du jeune travailleur, les procédures liées aux travaux réglementés prévues dans la délibération prise à cet effet. Les informations suivantes doivent ainsi être transmises à l'ACFI, avant affectation :

- 1° Les prénoms, nom et date de naissance du jeune ;*
- 2° La formation professionnelle suivie, sa durée et les lieux de formation connus ;*
- 3° L'avis médical mentionné au 5° de l'article 5-5 ;*
- 4° L'information et la formation à la sécurité prévues à l'article 6, dispensées au jeune ;*
- 5° Les prénoms, nom et qualité ou fonction de la personne ou des personnes compétentes chargées d'encadrer le jeune pendant l'exécution des travaux en cause.*

Commune d'Aurec-sur-Loire

La commune d'Aurec-sur-Loire présente son projet de recrutement d'un apprenti préparant une licence professionnelle Métiers des Administrations et des Collectivités Territoriales (MACT)

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

CCAS de Craponne-sur-Arzon

Le CCAS de Craponne-sur-Arzon présente son projet de recrutement d'un apprenti préparant un BPJEPS ASEC.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

CDG43

Le CDG43 présente son projet de recrutement d'un apprenti préparant une licence Administration d'Infrastructures Sécurisées (AIS).

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Commune de Retournac

La commune de Retournac présente son projet de recrutement d'un apprenti préparant un BP Aménagement paysager.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel rappellent à la collectivité que l'apprenti a moins de 18 ans. Il ne peut donc être affecté à des travaux dits réglementés (ex : utilisation de certaines machines, produits, ...), en l'absence de délibération (de moins de 3 ans) prise par la collectivité pour y déroger.

Commune d'Arsac-en-Velay

La commune d'Arsac-en-Velay présente son projet de recrutement d'un apprenti préparant un CAP Accompagnant éducatif petite enfance.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Action sociale

Commune de Vorey-sur-Arzon

La commune de Vorey-sur-Arzon présente son projet de délibération relative à l'adhésion au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Les représentants du personnel regrettent toutefois que les retraités ne soient pas prévus comme bénéficiaires du CNAS.

Commune de La Besseyre-Saint-Mary

La commune de La Besseyre-Saint-Mary présente son projet de participation financière à la protection sociale complémentaire risques Prévoyance et Santé.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

2^{ème} avis suite à avis défavorable unanime des représentants du personnel

Commune de Dunières

La commune de Dunières a présenté, lors du CST du 8 juin 2026, un projet de suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Lors de cette séance, les représentants du personnel ont voté contre unanimement (voir PV du 8.06.2026). L'avis du Comité social territorial devait donc être sollicité une deuxième fois.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Commune de Dunières

La commune de Dunières a présenté, lors du CST du 8 juin 2026, un projet de suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Lors de cette séance, les représentants du personnel ont voté contre unanimement (voir PV du 8.06.2026). L'avis du Comité social territorial devait donc être sollicité une deuxième fois.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

2. Questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail

Pour information

Commune de Loudes

La commune de Loudes informe le CST qu'un accident grave est survenu au sein de sa collectivité. Elle expose les circonstances de l'accident, les mesures mises en œuvre par la collectivité immédiatement après les faits ainsi que les premières mesures de prévention envisagées ou mises en place.

Après discussions, les membres du CST souhaitent obtenir davantage d'informations sur cet accident du travail grave. Plusieurs questions ont été formulées, elles seront transmises à la collectivité.

Commune de Saint-Germain-Laprade

La commune de Saint-Germain-Laprade informe le CST de sa délibération portant dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle.

Les représentants du personnel souhaitent rappeler l'importance pour les collectivités de veiller, avant toute affectation d'un mineur, à la compatibilité des missions confiées, avec l'âge et le statut du jeune agent, et de respecter les éventuelles procédures de dérogation. Au vu du nombre de délibérations présentées pour information au CST, ils craignent que la réglementation ne soit peu respectée.

Prévention des risques professionnels

Haut Pays du Velay Communauté

Haut Pays du Velay Communauté présente sa démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

Restitution de l'enquête menée par la délégation du CST sur l'événement dramatique de Saint-Ferréol-d'Auroure

Lors du CST du 7 avril 2026, les membres ont constitué une délégation afin de réaliser une enquête au sein de la collectivité suite à un événement dramatique sur le lieu de travail, comme le prévoient les articles R253-49 à R253-52 du CGFP, dans l'objectif de rechercher les causes possibles de l'événement et préconiser des mesures de prévention.

Pour mener cette enquête, une délégation paritaire, constituée de 2 représentants des collectivités et de 2 représentants du personnel accompagnés d'un ACFI, s'est rendue sur place.

Julie Tourette, ACFI ayant participé à l'enquête, présente une restitution du rapport établi par la délégation.

Les membres du CST sont informés des éléments de l'enquête et des préconisations. Ils demandent que ce rapport soit transmis au maire et à ses adjoints sous la forme d'une rencontre afin que la délégation puisse présenter ce document et apporter les explications nécessaires.

Les membres du CST approuvent la nécessité de réaliser un point d'étape afin de suivre la mise en place des préconisations et l'évolution de la situation au sein de la collectivité.

Les membres du CST valident la diffusion du rapport au médecin du travail.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : avis favorable à l'unanimité.

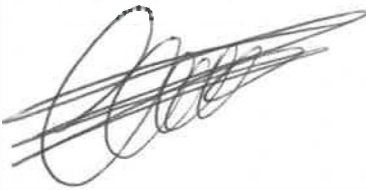
Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

La date de la prochaine réunion a été fixée au mardi 1^{er} décembre 2026 à 14 h.

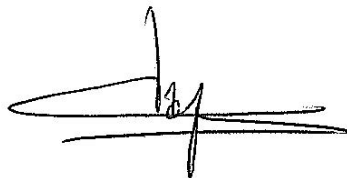
Le Secrétaire,

Alain Garnier

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Président,

Michel Chapuis

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal base with several loops.

Le Secrétaire adjoint,

Patrice Faure

A stylized, cursive signature in black ink, with a large initial 'P' and several loops.